

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11 rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1/Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY  
REQUIREMENT  
CE DOCUMENT COMPORTE DES EXIGENCES  
RELATIVES À LA SÉCURITÉ

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Consultant Services Division/Division des services  
d'experts-conseils  
11 Laurier St./11 Rue Laurier  
3C2, Place du Portage  
Phase III  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> GCC Environmental Consultant	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EP760-140545/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20140545	<b>Date</b> 2013-12-19
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$FE-175-63903	
<b>File No. - N° de dossier</b> fe175.EP760-140545	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-01-14</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Lohnes, Melissa	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> fe175
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-6097 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-3160
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Government Conference Centre (GCC) 2 Rideau Street Ottawa, Ontario	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**A. Les changements suivants entrent en vigueur immédiatement. Cette modification fera partie des documents contractuels.**

1) Supprimer la section EPEP 3.1.1 et la remplacer par ce qui suit :

*« Le proposant doit être un ingénieur en environnement, agréé ou admissible à l'agrément, certifié ou autorisé à fournir les services professionnels requis dans toute la mesure exigée par les lois provinciales ou territoriales en vigueur en Ontario. »*

2) Dans la section EPEP 3.2.1, supprimer le point 3. dans « Renseignements à fournir », et le remplacer par ce qui suit :

*« Une description du projet et du but de celui-ci. Le texte devrait comprendre une discussion sur l'élimination des matières dangereuses (y compris les méthodes géotechniques à adopter, s'il y a lieu) en vue de réaliser le but, de relever les défis en matière de conception et de résoudre les problèmes du projet. »*

**B. Réponses aux demandes de renseignements**

QUESTION N° 1

Étant donné que la plus grande partie de la période de soumission coïncide avec le temps des Fêtes, la date de clôture peut-elle être reportée?

RÉPONSE N° 1

La date de clôture a été reportée au 14 janvier 2014 à 14 h.

QUESTION N° 2

Étant donné qu'il n'y a pas de description des services dans la section Services requis, les rôles, responsabilités et services de l'ingénieur en environnement peuvent-ils être définis?

RÉPONSE N° 2

**Voir la section DDP 1, paragraphe 2.**

QUESTION N° 3

Y a-t-il des problèmes liés à l'eau souterraine ou au sol contaminé que l'expert-conseil en environnement devra inclure dans le mandat?

RÉPONSE N° 3

Consultez le document mentionné sous DDP 4.2 (h), section 20. Ce document peut être obtenu sur CD, sur demande.

#### QUESTION N° 4

Dans la demande de propositions, annexe C (sic) – Formulaire de proposition de prix, SR6 : Pour l'« hygiéniste industriel certifié subalterne », veuillez préciser vos attentes concernant le nombre d'années d'expérience et le nombre d'années depuis quand il doit posséder la certification d'hygiéniste industriel certifié (CIH) ou d'hygiéniste du travail agréé (ROH). D'après l'American Board of Industrial Hygiene et le Conseil canadien d'agrément des hygiénistes du travail, qui certifient et enregistrent les CIH et les ROH, les exigences relatives à l'admissibilité sont énoncées de façon claire et précise aux candidats avant qu'ils contestent leur examen. Leur expérience minimale est de quatre ans après avoir obtenu un baccalauréat ès sciences ou un diplôme en génie. Dans la section EPEP 3.2.3, nous comprenons que les employés principaux doivent posséder au moins 15 années d'expérience et que les employés intermédiaires et subalternes doivent posséder au moins 10 années d'expérience dans leur domaine d'expertise.

#### RÉPONSE N° 4

L'hygiéniste industriel certifié subalterne doit posséder au moins quatre années d'expérience après avoir obtenu un baccalauréat ès sciences ou un diplôme en génie.

#### QUESTION N° 5

Dans la demande de propositions, annexe C (sic) – Formulaire de proposition de prix, section 3, Débours pour tests – Taux unitaires pour les services de test et de soutien :

- a) Veuillez confirmer si le « professionnel de haut niveau » et le « professionnel intermédiaire » pour les services de test sont des hygiénistes industriels certifiés/enregistrés ou pas.
- b) Veuillez confirmer que, selon ce document, nos employés subalternes sur le terrain qui sont en voie d'obtenir leur certification CIH ou ROH sous l'orientation de nos employés intermédiaires et de haut niveau (CIH/ROH) ne sont pas admissibles à travailler à ce projet, comme il est écrit.
- c) Veuillez confirmer que le personnel énuméré sous SR 6 – Services de surveillance de l'environnement correspondent aux ressources listées dans le tableau 3 (professionnel de haut niveau = hygiéniste industriel certifié principal et professionnel intermédiaire = hygiéniste industriel certifié intermédiaire).

#### RÉPONSE N° 5

- a) **Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) confirme qu'un « professionnel de haut niveau » ou « professionnel intermédiaire » pour les services de test sont des hygiénistes industriels certifiés ou enregistrés.**
- b) **TPSGC confirme que les employés subalternes sur le terrain qui sont en voie d'obtenir leur certification CIH ou ROH sous l'orientation de nos employés intermédiaires et de haut niveau (CIH ou ROH) ne sont pas admissibles à travailler à ce projet.**
- c) **TPSGC confirme que le personnel énuméré sous SR 6 – Services de surveillance de l'environnement correspondent aux ressources listées dans le tableau 3 (professionnel de haut niveau = hygiéniste industriel certifié principal et professionnel intermédiaire = hygiéniste industriel certifié intermédiaire).**

### QUESTION N° 6

Dans la section EPEP 3.2.2 – Réalisations des spécialistes et des sous-experts-conseils clés dans le cadre de projets, la demande de propositions indique qu'il faut : « Présenter un maximum de deux (2) projets [...] par le sous expert conseil ou le spécialiste clé indiqué à la section 3.1.2 » (il y a trois de ces sous-experts-conseils/spécialistes dans la section 3.1.2 : hygiéniste industriel certifié, ingénieur en géotechnique et spécialiste de la gestion des déchets solides). Cela signifie-t-il que TPSGC exige jusqu'à six projets pour cette section (deux projets d'hygiène industrielle, deux projets de génie géotechnique et deux projets de gestion des déchets solides)?

### RÉPONSE N° 6

Oui.

### QUESTION N° 7

À la section EPEP 3.2.1, Réalisations du proposant dans le cadre de projets : Les compétences de base que nous devons démontrer (points a. à f.) sont toutes liées aux projets d'élimination des matières dangereuses; toutefois, sous « Renseignements à fournir », point 3, la demande de propositions énonce que « Le texte devrait comprendre une discussion sur les méthodes d'élimination des matières dangereuses et les méthodes géotechniques [...] ». De nombreux projets d'élimination des matières dangereuses pertinents n'ont pas de composante géotechnique. Serait-il acceptable de présenter les travaux d'élimination des matières dangereuses dans cette section et de présenter l'expérience pertinente en géotechnique à la section EPEP 3.2.2?

### RÉPONSE N° 7

Voir la réponse n° 2 du présent document de modification.

### QUESTION N° 8

La demande de propositions ne fait pas mention des curriculum vitae; ils ne sont pas mentionnés dans la section EPEP 3.2.3 (Réalisations des membres du personnel clés) ni dans la section EPEP 2.2 (documents ne comptant pas dans le nombre maximal de pages), et ils ne semblent pas requis selon l'annexe C (Formulaire d'identification des membres de l'équipe). Ceci laisse croire que les renseignements à fournir pour chaque membre du personnel (décrits à la section EPEP 3.2.3) devraient être fournis dans le format de notre choix et compris dans le nombre maximal de pages – est-ce exact?

### RÉPONSE N° 8

Oui.

### QUESTION N° 9

a) À la section EPEP 3.1.1 – Permis, attestations ou autorisations, TPSGC a clairement indiqué les permis requis par l'hygiéniste industriel. Cependant, il ne fait pas mention des

---

permis, attestations ou autorisations requis par les spécialistes de l'environnement et de la géotechnique qui font partie de l'équipe de projet.

- b) En ce qui concerne les spécialistes de l'environnement et de la géotechnique, TPSGC considère-t-il une personne qui est membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario ou de l'Ordre des géoscientifiques professionnels de l'Ontario comme étant certifiée ou autorisée à fournir les services professionnels requis dans toute la mesure exigée par les lois provinciales ou territoriales en vigueur en Ontario?

#### RÉPONSE N° 9

- a) *Voir la réponse n° 1 du présent document de modification et R1110T GI10 (2011-05-16) Exigences en matière de permis.*
- b) *TPSGC retiendra seulement les services d'une personne qui est membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario.*

#### QUESTION N° 10

À quel endroit TPSGC préfère-t-il que nous placions les premières pages signées de la demande de propositions et des modifications? Devrions-nous les placer avant la page titre de notre soumission, dans une annexe ou ailleurs?

#### RÉPONSE N° 10

En autant que ces pages soient incluses dans la soumission, l'endroit où elles sont placées importe peu.

#### QUESTION N° 11

Les coordonnées figurant à la page 1 de la demande de propositions de l'invitation susmentionnée comprennent votre nom et numéro de télécopieur. Les questions concernant l'invitation à soumissionner peuvent-elles être envoyées par courriel?

#### RÉPONSE N° 11

Nous pouvons accepter les questions par courriel. Toutefois, nous vous recommandons de soumettre toutes les questions par télécopieur (ou par les deux moyens) au cas où l'autorité contractante ne serait pas disponible pour y répondre.